

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mercredi 10 Décembre 2025	Séance du Mardi 16 Décembre 2025
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt-cinq, le seize Décembre à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont l'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Isabelle SILHOL	
	Votes : 28	
Présents : 25	Pour : 28	
Absents : 17	Contre : 0	
Représentés : 3	Abstention : 0	
Rapporteur	Marie PASSIEUX	

Etaient présents : Olivier BERNARDI (Aspiran), Marina BOURREL (Brignac), Myriam GAIRAUD (Cabrières), Claude REVEL (Canet), Christiane FULCRAND (Canet), Reine GRENOVILLE (Canet), Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Olivier BRUN (Fontès), Sébastien VAISSADE (Liausson), Jean-Philippe OLLIER (Lieurancabrières), Sophie COSTEAU (Mérifons), Patrick-Albert JAURES (Mourèze), Francis BARDEAU (Nébian), Sylvie VERY-MALMON (Nébian), Bernard COSTE (Octon), Claude VALERO (Paulhan), Christine RICARD (Paulhan), Bertrand ALEIX (Paulhan), Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Isabelle SILHOL (Péret), Joseph RODRIGUEZ (Saint-Félix-de-Lodez), Jean-Claude CLOZIER (Salasc), Gérald VALENTINI (Valmasclé), Laurent ALBERT (Villeneuveville).

Absents représentés : Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par Olivier BERNARDI (Aspiran), Jean FRADIN (Canet) représenté par Christiane FULCRAND (Canet), Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par Claude VALERO (Paulhan).

Absent(e)s : Arnaud MOULS (Canet), Daria PICARD (Ceyras), Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Jean François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), Marc CARAYON (Lacoste), Sophie ROYON (Paulhan), Grégory GUERIN (Paulhan).

Désignation de deux représentants titulaires et deux représentants suppléants de la Communauté de communes du Clermontais au sein du Conseil d'administration de l'Établissement Public Administratif (EPA) TERRES D'HÉRAULT

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2221-1 à L.2221-10, R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62,

Vu la délibération de l'assemblée départementale du 23 juin 2025 relative à la création de l'Établissement Public Administratif (EPA) TERRES D'HÉRAULT,

Vu la délibération en date du 10 novembre 2025, du Département de l'Hérault relative à la création d'un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) dénommé ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF TERRES D'HERAULT et adoptant ses statuts,

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. : le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Vu la demande du Président du Département de l'Hérault, en date du 24 novembre 2025 sollicitant la désignation de 2 membres titulaires et 2 membres suppléants pour représenter la Communauté de communes du Clermontais au sein du Conseil d'administration de l'EPA TERRES D'HÉRAULT,

Considérant que l'EPA TERRES D'HÉRAULT a pour mission principale l'animation du Géoparc Terres d'Hérault, ainsi que la gestion et la valorisation du Grand Site de France Salagou-Cirque de Mourèze, deux démarches de grande envergure visant à promouvoir un développement économique local et durable, dans le respect de l'environnement ;

Considérant que le Département de l'Hérault prévoit la première réunion du Conseil d'administration de l'EPA à la mi-janvier 2026 et souhaite recevoir les désignations avant le 19 décembre 2025 afin de respecter les délais nécessaires à la préparation de cette réunion.

Considérant que la Communauté de communes du Clermontais, en tant que membre du périmètre de l'EPA, doit désigner ses représentants afin de participer activement à la gestion de ces projets,

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Madame PASSIEUX et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

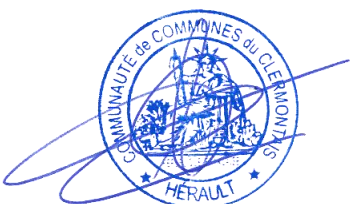
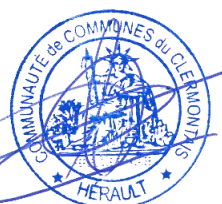


Pour : Olivier BERNARDI (Aspiran), Françoise REVERTE (Aspiran), Marina BOURREL (Brignac), Myriam GAIRAUD (Cabrières), Claude REVEL (Canet), Jean FRADIN (Canet), Christiane FULCRAND (Canet), Reine GRENOVILLE (Canet), Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Olivier BRUN (Fontès), Sébastien VAISSADE (Liausson), Jean-Philippe OLLIER (Lieurancabrières), Sophie COSTEAU (Mérifons), Patrick-Albert JAURES (Mourèze), Francis BARDEAU (Nébian), Sylvie VERY-MALMON (Nébian), Bernard COSTE (Octon), Claude VALERO (Paulhan), Christine RICARD (Paulhan), Bertrand ALEIX (Paulhan), Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Isabelle SILHOL (Péret), Joseph RODRIGUEZ (Saint-Félix-de-Lodez), Jean-Claude CLOZIER (Salasc), Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), Gérald VALENTINI (Valmascle), Laurent ALBERT (Villeneuveville).

Abstentions : /

Contre : /

- **DESIGNE** deux représentants titulaires et deux représentants suppléants de la Communauté de communes du Clermontais au sein du Conseil d'administration de l'EPA TERRES D'HÉRAULT :
 - Titulaires : Monsieur Claude REVEL / Monsieur Bernard COSTE
 - Suppléants : Madame Myriam GAIRAUD / Monsieur Patrick-Albert JAURES

Pour extrait conforme,

<p>La secrétaire de séance,</p>   <p>Isabelle SILHOL</p>	<p>Le Président de la Communauté de communes du Clermontais,</p>   <p>Claude REVEL</p>
--	--